



Conseil "Compétitivité" **Bruxelles, le 25 septembre 2023**

Marché intérieur et industrie

La réunion des ministres chargés du marché intérieur et de l'industrie débutera à 9 h 30.

Au cours de la session, les ministres sont invités à adopter trois orientations générales. Les deux premières portent sur le paquet législatif relatif à la protection des dessins ou modèles sur le marché de l'UE, qui a été récemment révisé: la directive sur la protection juridique des dessins ou modèles et le règlement sur les dessins ou modèles de l'Union européenne. La troisième concerne le règlement Euro 7, qui fixe des limites pour les émissions des véhicules à moteur.

Les ministres tiendront également un débat d'orientation sur le rôle des contrôles de compétitivité dans la formulation des propositions législatives. Ce débat fait suite aux réunions du Conseil européen de mars et juin, à la lumière des communications de la Commission intitulées "Le marché unique a 30 ans" et "La compétitivité à long terme de l'UE: se projeter au-delà de 2030".

Il y a trois points dans la rubrique "Divers":

- Informations de la présidence concernant l'accord politique intervenu le 19 septembre sur la directive donnant aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique
- Rapport de la présidence espagnole concernant le Forum ibéro-américain des agences gouvernementales de protection des consommateurs, qui s'est tenu à Madrid les 13 et 14 septembre 2023
- Point d'information des délégations autrichienne et allemande sur la législation pharmaceutique de l'UE du point de vue de l'industrie et de la compétitivité

Au cours du déjeuner informel, un débat aura lieu concernant le rapport de haut niveau sur l'avenir du marché unique, qui a été demandé par le Conseil européen en juin. Enrico Letta, ancien Premier ministre italien et actuel président de la Fondation Jacques Delors, qui est chargé de rédiger le rapport, a été invité à participer à la discussion.

Le Conseil s'achèvera par une conférence de presse conduite par Pascual Navarro Ríos, secrétaire d'État espagnol, en présence (à confirmer) de Thierry Breton, commissaire au marché intérieur.

Président: Pascual Navarro Ríos, secrétaire d'État espagnol à l'Union européenne

Conférence de presse: lundi 25 septembre vers 16 h 20 (salle de presse du bâtiment Europa)

* * *

[Conseil "Compétitivité" \(marché intérieur et industrie\) – page de la réunion](#)

[Événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\) et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Réexamen de la législation de l'UE sur la protection des dessins ou modèles

Les industries qui font un usage intensif de dessins ou modèles représentent près de 16 % du PIB et de 14 % de l'ensemble des emplois dans l'Union. L'attrait visuel créé par un dessin ou modèle est l'un des principaux facteurs influençant le choix du consommateur lorsqu'il privilégie un produit par rapport à un autre. Des dessins ou modèles de qualité procurent un avantage concurrentiel important aux producteurs et augmentent la valeur ajoutée des produits. Il est donc nécessaire de protéger les dessins ou modèles contre les copies ou les imitations.

Le 10 novembre 2020, le Conseil a demandé à la Commission de présenter des propositions visant à moderniser les systèmes de protection des dessins ou modèles de l'UE, qui dataient de près de 20 ans. Le 28 novembre 2022, la Commission a publié un ensemble de mesures comprenant deux propositions: une proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 6/2002 du Conseil sur les dessins ou modèles communautaires et une proposition de directive sur la protection juridique des dessins ou modèles (refonte de la directive 98/71/CE).

La révision proposée vise à encourager l'innovation en adaptant l'acquis de l'UE en matière de dessins ou modèles aux transitions numérique et écologique, et a pour objectif de rendre le système de protection des dessins ou modèles plus accessible et efficace, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les créateurs indépendants.

Cet ensemble de mesures simplifie et modernise les procédures d'enregistrement. Il permet également de clarifier l'objet, les définitions et l'étendue des droits et limitations en vue de préciser davantage l'étendue de la protection dans l'environnement numérique, comme les icônes ou interfaces utilisateur graphiques numériques, et de détailler les droits des dessins ou modèles dans le contexte de l'impression 3D. Il introduit aussi une "clause de réparation" conformément aux principes de l'économie circulaire.

[Proposition de la Commission européenne relative à un règlement sur les dessins ou modèles communautaires](#)

[Proposition de la Commission relative à une directive sur la protection juridique des dessins ou modèles \(refonte\)](#)

[Politique relative à la propriété intellectuelle et la révision du système de dessins et modèles industriels dans l'Union – Conclusions du Conseil](#)

Délibérations législatives

EURO 7

Les ministres s'efforceront de parvenir à une orientation générale sur le règlement relatif à la réception par type des véhicules à moteur et de leurs moteurs, ainsi que des systèmes, des composants et des entités techniques distinctes destinés à ces véhicules, en ce qui concerne leurs émissions et la durabilité de leurs batteries, mieux connu sous le nom de Euro 7, qui a été proposé par la Commission le 10 novembre 2022. Euro 7 regroupe, dans un acte juridique unique, les objectifs au regard des émissions applicables aux véhicules légers et aux véhicules lourds, des objectifs qui étaient jusqu'ici énoncés séparément dans deux règlements différents: le règlement (CE) n° 715/2007 pour les voitures et les camionnettes et le règlement (CE) n° 595/2009 pour les camions, les poids lourds et autres véhicules utilitaires lourds.

Le principal objectif du règlement est d'établir des règles plus adéquates pour les émissions des véhicules et de réduire davantage les émissions de polluants atmosphériques provenant du transport routier. Selon deux études de l'Agence européenne pour l'environnement et du Centre commun de recherche européen, le trafic routier a été responsable, en 2018, de 39 % des

émissions nocives de NOx (47 % dans les zones urbaines) et de 11 % du total des émissions de PM₁₀.

Euro 7 propose des limites pour les émissions autres que les gaz d'échappement, telles que les émissions provenant des freins et des pneumatiques. Le règlement prévoit en outre des exigences minimales de performance pour la durabilité des batteries des voitures électriques et impose des exigences plus strictes en matière de durée de vie des véhicules. Il prévoit également l'utilisation de technologies de pointe et d'outils de surveillance des émissions.

Le règlement Euro 7 fait partie de la stratégie de mobilité durable et intelligente de 2020 et du plan d'action "zéro pollution" de 2021, adoptés par la Commission. Selon ces stratégies, les transports devraient devenir considérablement moins polluants, en particulier dans les villes, et Euro 7 est l'une des mesures destinées à assurer la transition vers une mobilité propre.

[Proposition de la Commission européenne relative à Euro 7](#)

[Infographie:Ajustement à l'objectif 55: vers des modes de transport plus durables](#)

Délibérations non législatives

Compétitivité et productivité à long terme - Trente ans de marché intérieur et au-delà

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur le rôle des contrôles de compétitivité dans la formulation des propositions législatives. Il s'agit de la suite des débats qui ont eu lieu tant au niveau du Conseil européen (en mars et juin 2023) qu'au niveau du Conseil «Compétitivité», sur la base de deux communications de la Commission présentées au début de l'année: « Le marché unique a 30 ans » et « La compétitivité à long terme de l'UE: se projeter au-delà de 2030 ».

L'une des questions abordées dans la deuxième communication est la manière dont la qualité du cadre réglementaire influence la compétitivité de l'Union. Il est expliqué dans la communication que "[l]e nouveau contrôle de la compétitivité garantit que les analyses d'impact des propositions législatives intègrent les effets attendus de chaque proposition sur la compétitivité des prix et des coûts, sur la compétitivité internationale et la capacité d'innovation, ainsi que sur la compétitivité des PME". Sur la base de cette communication, le Conseil européen, réuni le 23 mars 2023, a appelé à faire avancer les travaux concernant un environnement réglementaire propice à la croissance. Plus précisément, il a appelé à **simplifier les règles** et à réduire la charge administrative **en réalisant des contrôles de compétitivité pour les nouvelles propositions législatives**.

Les ministres seront invités à faire part de leurs idées sur quatre points:

- les éléments nécessaires dans le cadre des contrôles de compétitivité et comment les mettre en œuvre;
- la question de savoir si les contrôles de compétitivité devraient être appliqués uniquement à la législation (ou également aux stratégies ou plans d'action);
- le rôle du Conseil «Compétitivité» dans l'évaluation de la compétitivité des propositions législatives de l'UE;
- les bonnes pratiques dans les États membres.

[Conclusions du Conseil européen, 23 mars 2023](#)

[Conclusions du Conseil européen, 29 et 30 juin 2023](#)

[Communication de la Commission intitulée "Le marché unique a 30 ans"](#)

[Communication de la Commission intitulée "La compétitivité à long terme de l'UE: se projeter au-delà de 2030"](#)

[Check-up de la compétitivité](#)

[Infographie: 30^e anniversaire du marché unique de l'UE](#)

Divers

a) Directive pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et à de meilleures informations

La présidence informera les ministres de l'accord provisoire sur la directive pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique, intervenu à l'issue du trilogue qui a eu lieu au Parlement européen le 19 septembre. La proposition approuvée mercredi dernier vise à lutter contre les pratiques commerciales déloyales qui empêchent les consommateurs de bien choisir des produits et services plus écologiques ou plus circulaires. Ce texte juridique vise à remédier, entre autres, aux pratiques telles que le blanchiment écologique trompeur ou les fausses allégations concernant des produits dont la durée de vie est plus faible que prévue.

[Communiqué de presse:Le Conseil et le Parlement parviennent à un accord provisoire pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique](#)

[Lien vers l'infographie sur l'économie circulaire](#)

[Proposition de la Commission](#)

b) Rapport du Forum ibéro-américain des agences gouvernementales de protection des consommateurs

La présidence informera les ministres des résultats du Forum ibéro-américain des agences gouvernementales de protection des consommateurs (FIAGC), qui s'est tenu à Madrid les 13 et 14 septembre 2023.

[Page consacrée à l'événement sur le site web de la présidence espagnole](#)

c) La législation pharmaceutique de l'UE du point de vue de l'industrie et de la compétitivité

Les délégations autrichienne et allemande ont demandé un point d'information sur la législation pharmaceutique de l'UE du point de vue de l'industrie et de la compétitivité.

Débat au cours du déjeuner

Au cours du déjeuner, les ministres et M. Breton, membre de la Commission, discuteront avec M. Enrico Letta, président de l'Institut Jacques Delors et ancien Premier ministre italien, du rapport de haut niveau sur l'avenir du marché unique qu'il élabore actuellement. Dans ses conclusions, le Conseil européen des 29 et 30 juin avait demandé qu'un rapport indépendant sur l'avenir du marché unique soit présenté lors de sa réunion de mars 2024, et ce rapport a été confié à M. Letta. Le Conseil a également invité les prochaines présidences du Conseil et de la Commission à faire avancer ces travaux, en consultation avec les États membres.

[Conclusions du Conseil européen, 29 et 30 juin 2023](#)